



Juin 2025, n° 44

## Le mot du Maire

Ginals à l'affiche

Dans ce numéro :

Finances communales	2-4
Sécurisation RD 20	5
Modification du PLUI	6
Événements à la mairie	6-7
La QRGa communiqué	8-9
La préfecture communiqué	10-11
Programme de l'été à L'Abbaye de Beaulieu	12-13
Le coin des associations	13-14
Côté environnement	15
La Mairie communiqué	16

Chers habitants de Ginals,

Juin s'installe doucement, apportant avec lui cette lumière particulière des journées qui s'étirent et des retrouvailles en plein air. À l'approche de l'été, la commune s'anime.

Le Conseil Municipal, très impliqué et investi montre, avec les nombreuses décisions prises, toute la cohérence du développement que nous souhaitons pour notre commune. Le Compte Financier Unique (CFU) a été voté fin février à l'unanimité ainsi que le Budget Primitif 2025. Nos finances sont saines et nous ont permis le maintien de nos taux d'imposition. Vous découvrirez également au fil de votre lecture toutes les manifestations associatives pour les mois à venir. Y participer, c'est encourager les bénévoles, et soutenir les associations qui œuvrent en proposant des animations et rencontres qui renforcent nos liens, permettent de mieux se connaître, s'apprécier et améliorer notre qualité de vie en relations sereines avec nos voisins, nos amis, notre environnement. L'implication des bénévoles est un signe collectif de vitalité.

Je tiens à remercier l'équipe municipale pour son implication constructive sur tous les sujets structurants pour notre commune ainsi que tous les agents municipaux investis dans les différentes tâches qui leurs sont confiées.

Les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été, de beaux moments partagés en famille, entre amis, un beau programme de festivités associatives, au grand plaisir de vous y rencontrer. En attendant, je vous propose de partager un moment de convivialité à la salle communale.



*Venez nombreux au pot offert par la mairie !*

**SAMEDI 5 JUILLET à 11h**

Votre Maire

# FINANCES COMMUNALES :

## Le compte Financier Unique – CFU

À compter de l'année 2024 les comptes des collectivités sont présentés sous un format unique, le CFU, qui se substitue aux deux états qui avaient cours précédemment, le compte établi par la commune et celui établi par les services de la trésorerie .

Ceci ne change rien à la nécessité de présenter au conseil municipal deux documents financiers l'un relatant les opérations de l'exercice écoulé, le CFU, l'autre les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours, le budget.

## Structure des états financiers communaux

Le CFU et le budget sont construits de manière identique : Une section de fonctionnement et une section d'investissement.

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les dépenses comprennent les frais de personnel, l'entretien et les consommations ( eau, électricité...) des bâtiments, les achats de biens et les prestations de services, les subventions accordées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes sont constituées des impôts locaux, des dotations versées par l'État et des recettes apportées par la mise à disposition des bâtiments communaux (Loyers...).

**La section d'investissement** enregistre les dépenses et recettes liées aux projets qui ont un impact durable sur le patrimoine de la commune.

En dépenses, on trouve les acquisitions de biens durables, mobilier, matériels, véhicules, travaux immobiliers ou sur voirie et également le montant des remboursements des emprunts.

Les recettes sont pour l'essentiel les subventions reçues sur investissements, le remboursement de la TVA par l'État sur les dépenses d'investissement et, éventuellement, les emprunts nouvellement contactés.

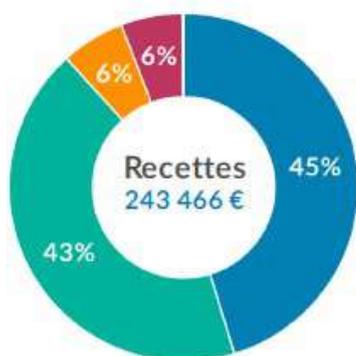
Réglementairement, la section de fonctionnement ne doit pas être déficitaire. L'équilibre de la section d'investissement doit être assuré par les excédents de la section de fonctionnement.

## Les comptes de l'année 2024 — le CFU

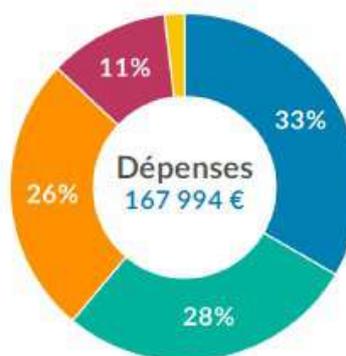
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	243 466 €	167 994 €
	Invest	373 734 €	371 981 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	227 199 €	0 €
	Invest	0 €	95 655 €
Total exercice (réalisations + reports)		844 399 €	635 632 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>208 767 €</b>	
RàR reportés en 2025	Invest	66 466 €	70 105 €
Totaux cumulés		910 865 €	705 737 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>205 128 €</b>	

### La section de fonctionnement



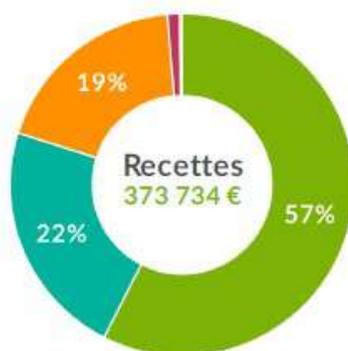
- Dotations et participations : 110 343 €
- Impôts et taxes : 104 585 €
- Recettes d'ordre : 14 401 €
- Autres recettes réelles : 13 898 €
- Produits des services : 239 €



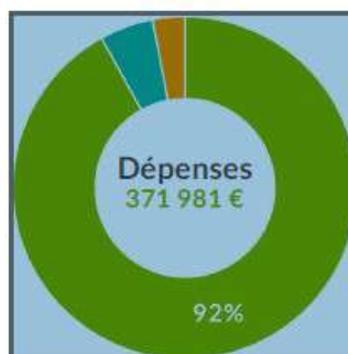
- Charges de personnel : 56 051 €
- Charges générales : 46 587 €
- Charges gestion courante : 43 538 €
- Autres dépenses réelles : 18 722 €
- Interêts d'emprunts : 3 096 €

Les dépenses de fonctionnement sont stables comparativement à 2023 sur les chapitres des charges générales et de gestion courante et sur les charges de personnel et les autres dépenses réelles. En revanche les intérêts d'emprunt sont plus importants, du fait de la première échéance de remboursement de l'emprunt contracté pour la rénovation des logements communaux. Les recettes de fonctionnement sont globalement stables, les autres recettes réelles ont légèrement diminué, cela s'explique par le fait qu'en 2023 nous percevions encore des aides liées au contrat PEC de Brice (titularisé depuis).

### La section d'investissement



- Dotations et subventions : 214 868 €
- Excédents de fonct capitalisés : 83 736 €
- Emprunt : 70 000 €
- Recettes d'ordre : 4 320 €
- Autres recettes réelles : 810 €



- Dépenses d'équipement : 341 998 €
- Dépenses d'ordre : 18 721 €
- Remboursement du capital : 11 261 €

Les dépenses d'investissement sont nettement supérieures à l'année 2023 du fait de la rénovation des logements communaux : rétribution de la plupart des entreprises en 2024 et contraction d'un nouvel emprunt pour leur financement. Côté dépenses d'ordre, il s'agit des travaux réalisés en régie par Brice : reprise de deux murs de soutènement (au Fournel et sur le pont de la Seye, D20) et réalisation de la boîte à livres. Les recettes d'investissement sont également plus importantes du fait des travaux de rénovation (subventions, emprunt, FCTVA) et de la taxe d'aménagement sur les travaux privés.

## Le budget 2025

Le budget doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de chaque année (avant le 30 avril l'année de renouvellement du conseil). Ce vote autorise le maire à engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les limites prévues dans chaque chapitre de ce document.

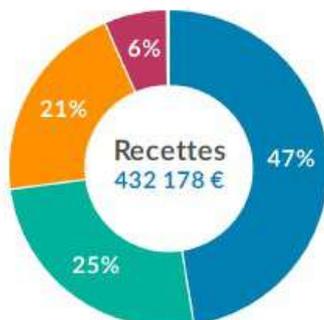
Si, en cours d'année ces limites ne pouvaient être tenues, le budget dit « primitif » devrait être modifié par un vote du conseil municipal sous les mêmes contraintes d'équilibre que le budget primitif.

L'évolution en 2025 des charges de personnel, celle des loyers perçus et des loyers payés liées à la fin des travaux de l'ancienne mairie et l'installation des locataires a été prise en compte pour l'élaboration du budget de fonctionnement

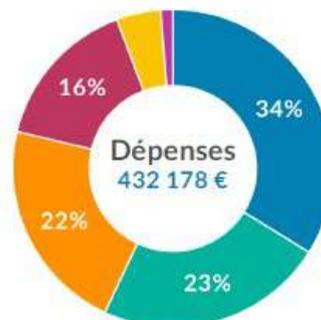
Le budget de la section d'investissement supporte, en particulier, les travaux de sécurisation de la D20, la fin des travaux de l'ancienne mairie, le programme « voirie » et les travaux de drainage autour de la salle communale de Saint Igne.



### La section de fonctionnement



Excédent antérieur :	205 128 €
Dotations et participations :	109 900 €
Impôts et taxes :	88 900 €
Autres recettes :	27 500 €
Produits des services :	750 €

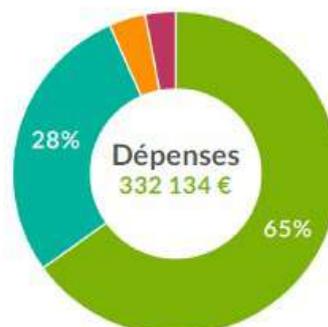


Charges générales :	146 258 €
Virement à section d'invest :	100 000 €
Charges de personnel :	94 011 €
Charges gestion courante :	67 300 €
Autres dépenses :	19 409 €
Intérêts d'emprunts :	5 200 €

### La section d'investissement

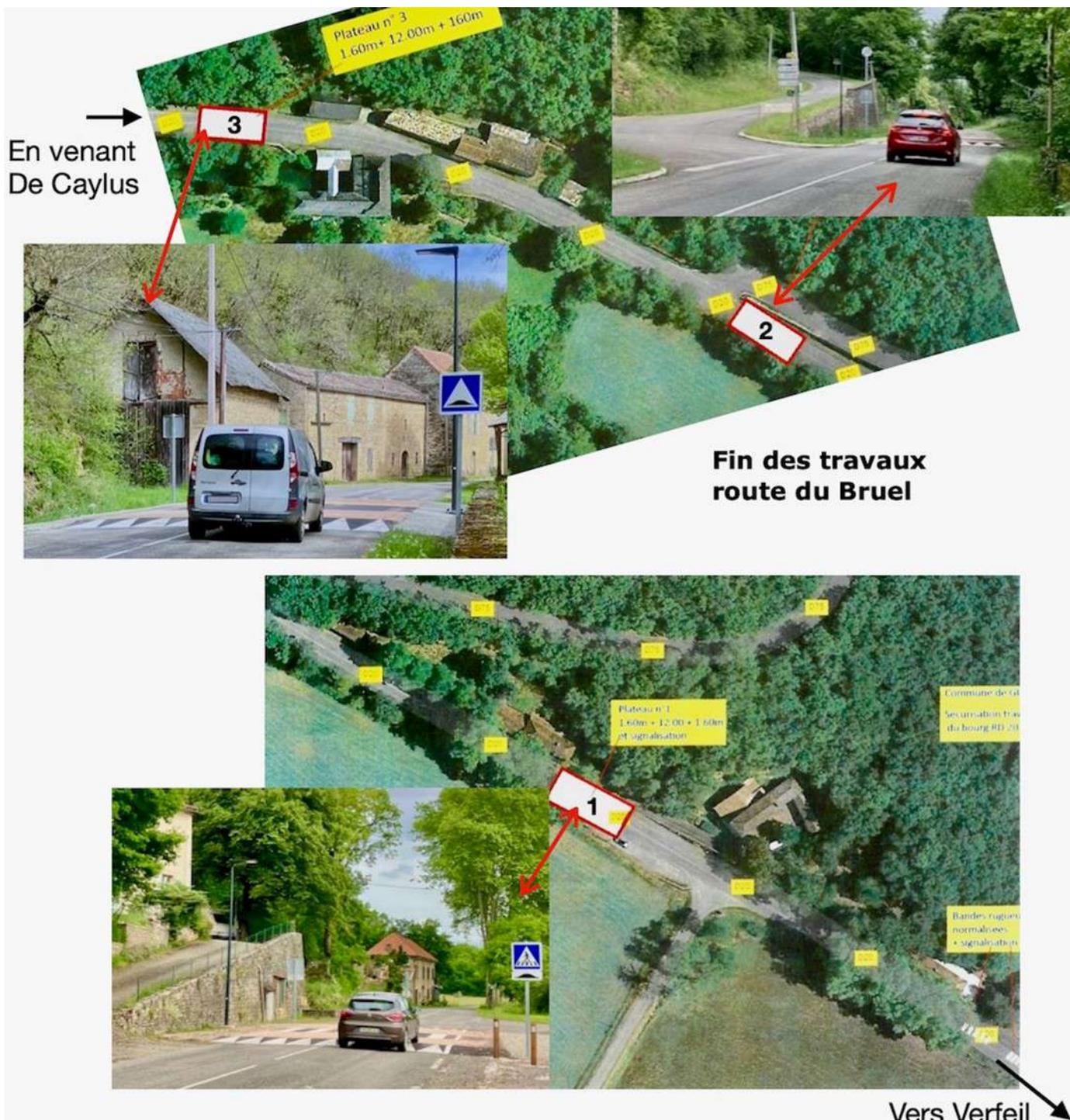


Dotations et subventions :	133 903 €
Virement de section de fonct :	100 000 €
Excédents de fonct capitalisés :	97 542 €
Autres recettes :	689 €



Dépenses d'équipement :	216 230 €
Déficit d'invest reporté :	93 903 €
Remboursement du capital :	12 000 €
Autres dépenses :	10 001 €

## Sécurisation de la route D20



Les travaux de sécurisation la D20, au niveau de la route du Bruel, se sont enfin achevés au mois d'avril, avec une année de retard. Trois ralentisseurs de type « plateaux » ont été installés pour obliger les véhicules à diminuer leur vitesse et ainsi **limiter les risques de collision**

- plateau 3: à hauteur du moulin du Bruel: visibilité réduite à l'intersection avec le chemin du Four et au rétrécissement de la route au niveau des maisons
- Plateau 2: intersection avec la route de la mairie: visibilité réduite
- Plateau 1: au niveau des nouveaux logements aménagés dans l'ancienne mairie (enfants), ligne droite jusqu'à Verfeil, vitesses excessives des usagers enregistrées souvent à plus de 80km/h ....

## Dernière modification du PLUI

La modification N°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été validée par le conseil de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (QRGA) après prise en compte du rapport du commissaire enquêteur sur les demandes formulées par les habitants.

Cette modification arrête une liste des constructions pouvant changer de destination (étoilement). Pour l'établissement de cette liste, les critères suivants ont été retenus :

construction couverte et close : Rejet des bâtis en état de ruine,  
voirie existante apte à la circulation des véhicules de secours,  
accès aux réseaux nécessaire (eau, électricité...),  
distance minimum avec une exploitation ou un bâtiment agricole.

Les demandes de changement de destination sur des bâtiments qui sont, en l'état actuel, des habitations (présence de cheminée, d'évier, éléments architecturaux) n'ont pas été examinées car sans nécessité de changement de destination.

**IMPORTANT : L'étoilement d'un bâtiment n'est pas un permis de construire.**

Une autorisation d'urbanisme reste nécessaire. Elle sera instruite dans les conditions habituelles par les services compétents. En zone agricole la CDPNAF, en zone naturelle la CODENAPS seront consultées.

La liste des bâtiments pouvant changer de destination est disponible à la mairie. Les pétitionnaires seront prochainement avisés individuellement de l'acceptation de leur demande.

## 10 avril départ d'Andréa Molina, bienvenue à Eva Schilling



Un chaleureux discours de Madame Le Maire pour remercier Andréa de sa bonne humeur et de son efficacité dans le travail de secrétariat, pas toujours facile de nos jours, compte tenu de la nécessité de maîtriser les logiciels compliqués de l'administration. Andréa passe la main à Eva Schilling présentée ce jour aux conseillers. Cadeau et apéro ont clôturé ce moment convivial. Nous souhaitons à Andréa de s'épanouir dans son nouveau travail et à Eva la bienvenue dans notre commune.

## 29 mars : rencontre ludique autour du code de la route

Pour tester son niveau sans pression !



Distribution d'une feuille de panneaux anciens et nouveaux ...on en discute...  
Sachant que tous les **triangles rouges indiquent un danger**, les **ronds rouges une interdiction**, les **ronds bleus une obligation**, et les carrés bleus une indication, associez panneaux et textes suivants :



1



2



3

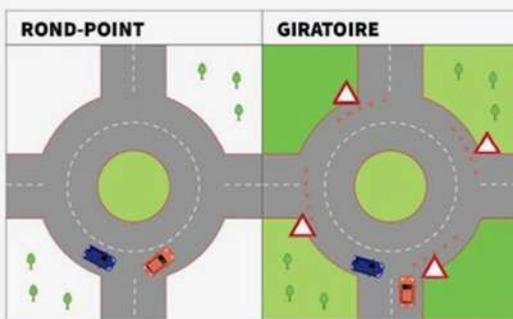


4

A- accès interdit aux piétons. B-passage pour piétons. C-chemin obligatoire pour piétons. D-danger passage pour piétons.

*réponses page 16*

Mise à jour (pas inutile!) sur la différence entre **un rond-point** et un **giratoire** et comment se comporter sur un giratoire

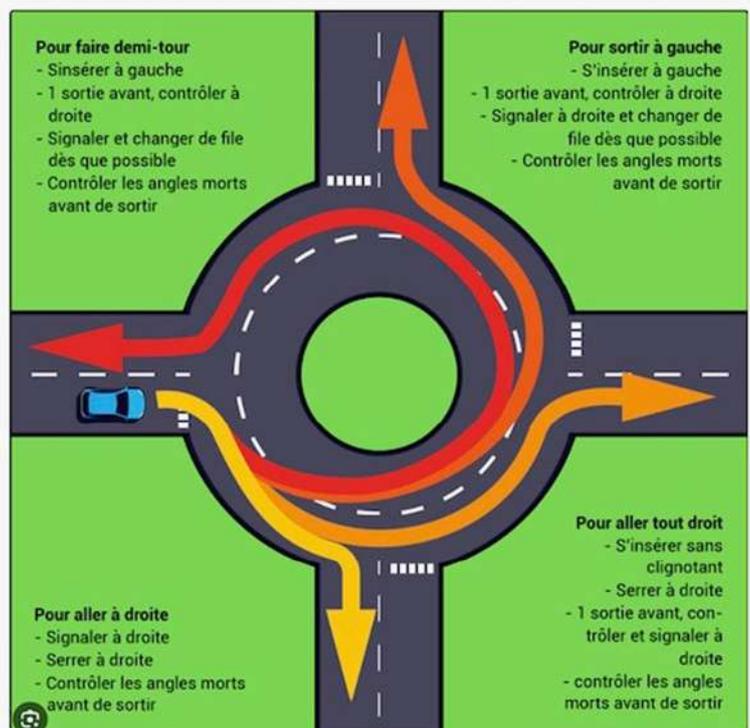


1.

2.

Quand vous abordez un «vrai » rond-point, **vous avez la priorité** sur la voiture en train de tourner sur le rond-point ( cas n°1 : la voiture orange s'engage devant la bleue)

Quand vous abordez un giratoire (souvent appelé à tort rond-point), **vous n'avez plus priorité** : un marquage pointillé au sol et un panneau « céder le passage » vous le rappellent (cas n°2 : la voiture orange cède le passage à la bleue)



Comment circuler sur un giratoire ?

# La QRGA communique

## C'est quoi une maison de la parentalité ?

La Maison de la Parentalité est un lieu ressources, un espace dédié aux parents pour l'accompagnement et le soutien aux parents d'enfants de 0 à 25 ans

### Ses missions

Accompagnement et soutien dans les moments clés de la vie familiale, dans toutes les thématiques qui questionnent les familles

Informations sur les droits des parents, la santé, l'éducation séparation, difficultés échecs scolaires des enfants, stress ...  
Et bien d'autres encore

Ateliers, rencontres et conseils pour tous les âges.

Lieu d'échange et de partage entre parents.

### Horaires d'ouverture aux familles

[A Caylus 8, rue Long 05 82 73 00 34](#)

o Le mardi de 9h30-12h30

o Le mercredi de 9h30- 12h30

o Le jeudi de 9h30 -12h30

o Le samedi de 10h -13h00

[A saint Antonin 9, place des tilleuls \(Locaux du LAEP\)](#)

Le mercredi de 14h-18h30



### Actualité :

La maison de la parentalité de Caylus vous propose des ateliers le mercredi après-midi :

[11 et 18 juin de 14h30 à 17h](#)

[Le 25 juin de 10h à 12h30](#)

Audrey et Bruno animeront ces temps d'échanges riches en partage et bonnes pratiques

Infos et inscriptions : 06 26 83 53 67

Ou par mail [mdp.grga@udaf82.fr](mailto:mdp.grga@udaf82.fr)



**Pour ceux qui ont des difficultés de mobilité, faites appel à un conducteur solidaire !**



**L'indemnisation du conducteur solidaire**

- Si le conducteur solidaire utilise sa propre voiture pour accompagner une personne d'un point A à un point B, il sera remboursé de ses frais kilométriques.
- Si le conducteur solidaire pilote la voiture de l'ainé qu'il accompagne, il sera indemnisé 10,25€/heure.

**Les obligations pour être conducteur**

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, et ce depuis au moins 15 ans
- test de conduite sous le contrôle d'une auto-école choisie et payée par AGIRabcd.
- Pas de contre-indication médicale à la conduite (sur justificatif)
- extrait de casier judiciaire vierge

**Devenir conducteur ou bénéficiaire contacter :**



**AGIRabcd 05 53 96 97 98**  
appel gratuit depuis un poste fixe - appel non surtaxé depuis un poste mobile  
<https://www.agirabcd.eu/>

**OU**



**France services**  
05 63 25 00 31  
Caylus/Varen : 05 63 24 50 41

**Les médiathèques hors les murs**

**Programme :**

**Sam. 7 juin** 14h à 17h Les bibliothèques à l'Abbaye – Rdv aux jardins, Abbaye de Beaulieu, Ginals.

**Ven. 13 juin** 20h Concert de Meta Hurakin – MédiaTour, Varen.

**Jeu. 10 juillet** 15h à 19h Oasis de lecture au bord du Lac, Caylus.

**Ven. 11 juillet** 9h à 12h Oasis de lecture au Marché, Parisot.

**Sam. 12 juillet** 16h Sieste musicale, Varen.

**Ven. 25 juillet** 17h à 20h Oasis de lecture – Festival des Escapades Éthiques, Saint-Antonin.

**Sam. 26 juillet** 9h à 12h Oasis de lecture – Urban Sketchers, Laguépie.

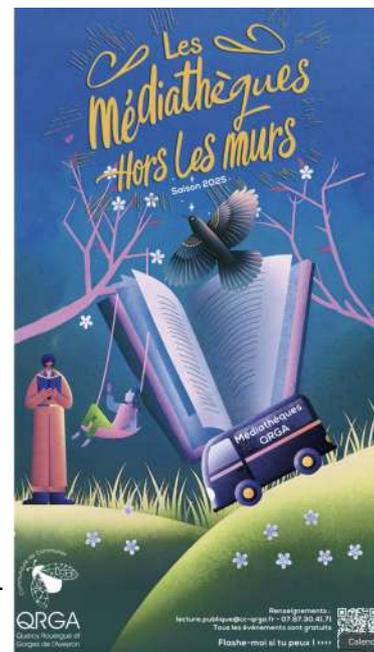
**Mar. 5 août** 14h à 19h Oasis de lecture au Bord du Lac, Caylus.

**Ven. 8 août** Journée autour du conte, Varen.

**Ven. 19 sept** 9h à 12h Oasis de lecture au Marché, Parisot.

**Dim. 21 sept.** Oasis de lecture – Journées du patrimoine, Varen

**Sam. 4 oct.** Biblis en Folie – Fête de la Fabrique, Caylus



## La préfecture communique

### **Le brûlage à l'air libre des déchets verts ? C'est interdit toute l'année!** Pour notre air et notre santé, valorisons-les!

#### **Que sont les déchets verts?**

Les déchets verts se composent de feuilles mortes, de tontes de pelouses, de tailles de haies, d'arbustes et de massifs, de résidus d'élagage ou de débroussaillage, etc.

L'entretien du jardin par un particulier génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 12% des foyers brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'1 million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France (source ADEME).

#### **Le saviez-vous?**

- 50kg de déchets verts brûlés produisent autant de particules que
- 12000 km parcourus par un véhicule diesel roulant à 90 km/h
  - 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante;
  - 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une cheminée à foyer ouvert
  - 300 allers-retours à la déchetterie située à 20 km (source: ATMO Occitanie).

### **Le brûlage à l'air libre de déchets verts, la vente et l'utilisation d'incinérateurs de jardin sont interdits! Art. L.541-21-1 du Code de l'environnement**

#### **Pourquoi interdire le brûlage à l'air libre?**

Au-delà des éventuels troubles de voisinage générés (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants\*en quantité importante dont des particules qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes pouvant avoir des conséquences sur l'environnement et sur la santé des populations (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc.).



### **La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.**

\* particules fines, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure, dioxines et furanes.

## Qui est concerné par cette interdiction?

Tous ! particuliers, entreprises d'espaces verts, paysagistes et collectivités territoriales...

À noter: cette interdiction ne concerne pas le brûlage des végétaux sur pieds ou coupés à des fins forestières ou agricoles au sens du code rural et du code forestier. Le préfet peut encadrer l'usage du feu sur son département par arrêté préfectoral notamment pour réglementer le brûlage des déchets verts agricoles, la pratique de l'écobuage et le brûlage dirigés en prévention du risque incendie. En cas de pic de pollution, ces dérogations et exceptions peuvent être suspendues par arrêté préfectoral.

## Sanction

Le non-respect de cette mesure d'interdiction constitue une infraction et expose à une **contravention de 750€**

Art. R.541-78 14° du Code de l'environnement

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les!

Les solutions :

- Compostage domestique

La communauté de communes QRGA vend aux habitants un kit de compostage au tarif préférentiel de 15€. Il comprend un bac de compostage, un outil aérateur, un bio-seau, un guide du compostage et un SAV pour répondre à toutes vos questions.

- Broyage et Paillage

Les petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage fertilise les sols, conserve l'humidité et évite le développement des mauvaises herbes.

- La tonte sans ramassage permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.
- Les déchets verts peuvent également être déposés dans les déchetteries. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

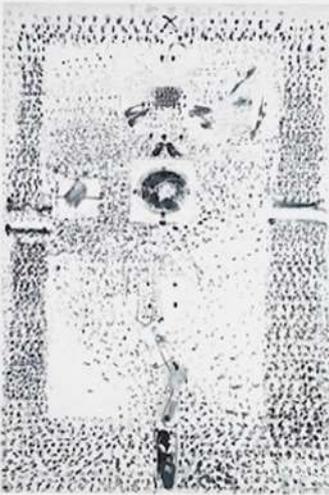
*À noter: L'Office français de la biodiversité et la LPO recommande de ne pas tailler les haies ni élaguer les arbres durant la période de nidification des oiseaux, du 15 mars au 31 juillet*



*Réduisez vos déchets et embellissez votre jardin !*



## Programme estival à l'Abbaye de Beaulieu



**Jacques Haramburu** (1934-2013), étudie aux Beaux-arts de Paris, est exposé dans les salons jusqu'en 1964, date à laquelle il décide de travailler en solitaire avec plus de rigueur. En 1978, il s'installe à Saint Antonin Noble Val. Geneviève Bonnefoi, l'ancienne propriétaire de l'abbaye, repère ce peintre et met en valeur ses œuvres à Beaulieu.

**Du 4 juillet au 28 septembre 2025**, le CMN, en partenariat avec l'Espace des Augustins, reprend le flambeau en offrant au public, à l'abbaye de Beaulieu, le deuxième volet des créations de cet artiste, la première partie ayant été présentée à Montauban le printemps dernier.

Cette année le **festival de musique** de l'abbaye s'étend du **14 juillet au 17 août**

**Lundi 14 juillet** - Ouverture du Festival

19h00 : Pique-nique Républicain et concert jazz / Jardin de roses

21h00 : Chœur de Chambre **DULCI JUBILO**/

**L'AUTRE BIG BAND** « Echoes of America » Bernstein, Gershwin, Barber / Cloître

**Jeudi 17 juillet** - 20h30

**SAMANÛR**, « Mémoire des mers » - chants et poésies de Syrie, Liban, Égypte, Espagne, Balkans ... / Abbatale

**Dimanche 20 juillet** - 17h

**LUCILE RENTZ & the FLUFFY FOX** « It's De-Lovely! » chanteuse et trio jazz / Jardin de roses

**Jeudi 24 juillet** - 20h30

**ENSEMBLE VOCAL FÉMININ MÉLIADES** « Garces à vues ! » thriller vocal et théâtral / Abbatale

**Dimanche 27 juillet** - 17h

**ORCHESTRE LES PASSIONS** « 1643, Héritages : Monteverdi, Carissimi, Charpentier » / Abbatale

**Vendredi 1er août** - 20h30

**ENSEMBLE TALISMAN** « Dialogo » - danse flamenco, circassien, musique électronique / Abbatale

**Dimanche 3 août** - 17h

**JEAN-MARC PADOVANI**, « Poètes, vos papiers ! ... De Ferré à Ferrat » - chansons françaises / Jardin de roses

**Dimanche 10 août** - 17h

**ENSEMBLE ORISCUS**, Anne Bertin-Hugault, « Stella Maris - Étoile de la mer » - Hildegard von Bingen, chant médiéval / Abbatale

**Mercredi 13 août** - 20h30

**LA COMPAGNIE DES CADETS**, « Papapapapa » la flûte en enchantée, la suite - Opéra avec Philippe Estèphe, Clémence Garcia / Cloître

**Dimanche 17 août** - Clôture du festival - 20h30

**JEAN-FRANCOIS ZYGEL** et Chœur de chambre **DULCI JUBILO** à l'unisson ! Debussy, Ravel... / Cloître



## POUR LES ENFANTS

### • ATELIERS DES VACANCES

Vacances d'avril et d'automne : 14h30

Vacances d'été (du 16 juillet au 20 août) : 15h

Les mercredis, les enfants peuvent participer à des visites spécifiques de l'abbaye, de sa collection et de son jardin en compagnie d'une animatrice du patrimoine à travers des ateliers variés.

Programme sur le site de l'abbaye  
Réservation via la billetterie en ligne

### Monument jeu d'enfants : 18 et 19 oct

Des jeux et visites à vivre en famille  
Animation autour de la Belle époque en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire Pays Midi Quercy

**N'oubliez pas les journées du patrimoine programmées les 20-21 septembre.**

### À noter: pour grands et petits

- *atelier du 6 août* découvrez Henri Michaux, peintre et écrivain, venez jouer avec les couleurs et les formes mais aussi avec les mots...
- *Le 30 juillet* la visite de Suzette, visite contée et théâtralisée du musée.  
Réservation via la billetterie en ligne

### Quand aller à l'abbaye ?

De juin à septembre :

Tous les jours de 10h à 18h

d'octobre à décembre :

Du mercredi au dimanche 10H à 12h30 et 14h à 17h

#### Tarifs

Plein tarif 9€

Tarif réduit 7€

Gratuité comme dans tous les monuments nationaux (enfants -18ans, étudiants, enseignants, chomeurs...)

#### Renseignements et réservation :

[www.beaulieu-en-rouergue.fr](http://www.beaulieu-en-rouergue.fr)

05 63 24 50 10

## Le coin des Associations

### Association culturelle de l'abbaye de Beaulieu

En partenariat avec le CMN l'association propose au sein du bâtiment : (inclus dans le billet d'entrée)

Une exposition : Peindre et écrire ( se termine le 15 juin)

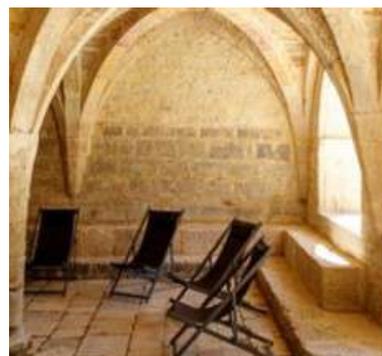
Une conférence : Samedi 14 juin de 15h à 16h30 à propos de Claude Simon : Peindre-écrire pour dire comment la vie m'impressionne

Des miniconférences : tous les jeudis du 17/07 au 07/08 à 16h

Des siestes littéraires : tous les dimanches du 20/07 au 10/08 à 15h

Programme détaillé sur le site

<https://art-beaulieu-rouergue.com>



## Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes de Ginals ont le plaisir de vous annoncer que le repas champêtre de St Igne aura lieu le



**Samedi 9 Août à 20h30.**

Au menu : aligot, saucisses  
et agneaux grillés.

Tarifs : 20€ adulte / 10€ enfant

Réservation dès la mi-juillet au  
05 63 65 70 03 - 05 63 65 76 73

Les habitants qui souhaitent s'investir dans l'organisation de la fête sont les bienvenues ! N'hésitez pas à nous rejoindre !

Cette année, une petite nouveauté : les jeunes de la commune vont venir frapper à vos portes pour les aubades courant juillet, merci de leur réserver le meilleur accueil.

Vous connaissez des personnes qui ont entre 17 et 25 ans, qui habitent sur la commune de Ginals et qui aimeraient participer aux aubades ?

Demandez les infos au 06 11 40 16 83.

## Échanges et loisirs

**L'Assemblée générale** s'est tenue **le 15 janvier** et nous avons enregistré 51 adhésions. Depuis 10 ans maintenant, nous œuvrons à maintenir un lien de convivialité et de solidarité au sein de notre commune rurale. Pendant cette année d'anniversaire nous offrons à nos adhérents, pour leur fidélité, la gratuité des goûters lors des **réunions-jeux les 3èmes mercredis de chaque mois** ainsi que des tarifs réduits lors des repas ou des sorties... *Yolande*

**Le 13 mars repas de printemps** réservé aux adhérents

Accueillis par la présidente de l'asso, Yolande, et la trésorière, Jeanine, les adhérents étaient contents de se retrouver pour échanger les dernières nouvelles locales et se régaler des bons petits plats toujours si bien présentés et servis par les traiteurs Brigitte et Yves Bach



**Le 5 juin : Visite de l'abbaye de Beaulieu**

Une conférencière nous a fait découvrir la collection d'art contemporain exposée dans les bâtiments, puis promenade dans la magnifique roseraie et boissons rafraîchissantes servies dans le parc

**À noter : vendredi 17 octobre repas d'automne** à thème (pas encore déterminé) ouvert à tous (adhérents et non adhérents)

## Côté environnement

« Le SDD82 fait évoluer ses déchèteries pour vous offrir les meilleures conditions d'accès possibles et pour vous accompagner dans le tri. **Ce qui a changé** :

- **Une nouvelle signalétique** : de grands panneaux illustrés et explicatifs ont été installés, à chaque benne, pour guider les usagers dans le tri à effectuer. Aussi, un panneau d'information, à l'entrée de chaque déchèterie vous rappellera que le QR code d'accès, le tri des déchets et le respect des consignes de l'agent valoriste sont une nécessité pour se présenter en déchèterie ;
- **Des nouvelles filières de tri** : mousses et matelas, bois, plastique, plâtre, laine de verre, fenêtres, jeux et jouets, outils du peintre, pneus véhicules légers sans jantes .... Le tri se fera désormais en grande partie par type de matériaux. Votre passage sur la déchèterie sera d'autant plus rapide que votre tri en amont sera précis ;
- **La gratuité de la reprise**. Condition sine qua non : le tri doit être bien effectué pour toutes ces nouvelles filières. Ainsi, l'acceptation de ces déchets sera soumise à la gratuité, pour les particuliers comme pour les collectivités et les professionnels.



**Le Savez-vous ?**

Depuis 2022, l'inscription en déchèterie s'est modernisée, elle s'effectue en 2 minutes sur le

Site: [www.sdd82.fr](http://www.sdd82.fr)

rubrique :  
« m'inscrire en déchèterie ! »

Chaque usager est acteur du bon fonctionnement de la déchèterie. Ensemble, continuons à faire de nos déchèteries les premiers maillons d'une économie circulaire et d'un recyclage efficace !"

Grâce aux optimisations déjà effectuées ces dernières années, c'est trois fois moins de déchets provenant des déchèteries qui sont enfouis en 5 ans. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru.



## Bilan récupérateur eau

L'aide de 50 € proposée par la mairie pour l'achat d'un récupérateur d'eau a été reconduite **jusqu'au 31 juillet 2025**. Un crédit prévu au budget de l'année en cours a été voté par le conseil municipal fin mars. Les conditions sont inchangées, pour toute information vous pouvez contacter la mairie aux horaires d'ouverture.



**RAPPEL** Les propriétaires des parcelles en bordure des chemins ruraux sont tenus d'élaguer les branches des arbres plantés sur leur terrain en bordure de voirie qui pourraient gêner le passage de gros matériels ou présenteraient un risque autre.

De même ceux-ci sont priés d'enlever tous les fils, barbelés et ficelles qui risquent d'endommager le matériel de la mairie utilisé par l'employés communal. Merci de votre compréhension.

### Rappel : les tiques, un danger potentiel

Les **tiques** piquent plutôt les animaux pour se nourrir, mais aussi les humains qui passent à proximité. Les conditions météorologiques de ce printemps 2024 ont été favorables à la prolifération de cet insecte. Pour l'éviter, il faut privilégier les sentiers entretenus et éviter les hautes herbes. Il existe différents répulsifs souvent à base d'huiles essentielles. Si vous trouvez ce petit animal bien ancré dans votre peau, utiliser une pince à tique pour l'ôter (afin de ne pas laisser la tête) puis désinfecter la piqûre.



**Très important** : il faut surveiller la zone piquée surtout si elle rougit les jours suivant et consulter un médecin rapidement afin d'éviter la maladie de Lyme dont les séquelles peu-

Réponses au test du code de la route : *A2-B1-C3-D4*

## Numéros d'urgence :

ADPDS : Association Départementale de Permanence Des Soins en Tarn et Garonne

**Régulation médicale : 3966**

**Pharmacie de Garde : 3237**

<p><b>15</b> <b>SAMU</b> LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p> <p><small>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</small></p>	<p><b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b></p> <p><small>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</small></p>
<p><b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b></p> <p><small>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</small></p>	<p><b>114</b> <b>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b></p> <p><small>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</small></p>

**MAIRIE:**

*Ouverture: **Mardi et Jeudi matin***  
9h à 12h

*Adresse: 1 Place de Lardailié*  
82330 GINALS

*Tél: 05 63 65 44 77*

*E-mail: mairie@ginals82.fr*  
ginals.bulletin@hotmail.fr

Si vous voulez recevoir le bulletin municipal par internet, faites-vous connaître.  
**MERCI**